



36

**12 janvier 2022**

Cette année, MONLET réalise, à la demande de l'Etat, le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 janvier**.

*Comment cela se passe-t-il ?*

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Les données collectées restent confidentielles et les fichiers de l'INSEE ne sont croisés avec aucune administration (Finances, Intérieur...)

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier ?

Contactez la commune : [monlet@phritter.fr](mailto:monlet@phritter.fr)

Monsieur Jacques PRUNET a été désigné agent recenseur et il vous apportera toute l'aide que vous pourriez souhaiter pour accomplir cette formalité qui est légalement obligatoire.

## ***Pourquoi êtes-vous recensés ?***

**Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...**

**Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :**

- **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.**
- **Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...**
- **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...**

**Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu réaliser l'entretien des voiries pour environ 100 000 € par an, lancer le programme de réhabilitation de l'ancien presbytère, aménager la station-service pour la distribution de carburant à l'éthanol etc. etc.**

**Pour toute information concernant ce recensement veuillez contacter le coordonnateur : Philippe RITTER ([monlet@phritter.fr](mailto:monlet@phritter.fr)) ou le secrétariat de la Mairie (04 71 00 73 65).**

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>**

